SARL ABO CONSEIL

Siège social : 28 Chemin des Longoses
97400 SAINT DENIS
RCS SAINT DENIS 922 899 166

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Sur l'apport des titres de la SAS AUDIT ANALYSES ASSOCIES CARRE
Détenus par Monsieur Albert BOURGOIS

Gilles GOURMAND
Commissaire aux Comptes
Inscrit auprès de la Cour d'Appel de LYON-RIOM
16 Cours d'HERBOUVILLE
69004 LYON
Tél : 03/85/75/26/92

Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée le 17 juin 2026, concernant les apports effectués par Monsieur Albert BOURGOIS à la SARL ABO CONSEIL nous avons établi le présent rapport prévu par l'article 223-9 du Code de Commerce.

Les titres apportés ont été arrêtés dans le contrat d'apport signé entre Monsieur Albert BOURGOIS et le représentant de la Société ABO CONSEIL

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux Comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société ou bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1. Présentation de l'opération

Personnes et sociétés concernées

Monsieur Albert BOURGOIS est le directeur général de la SAS 3A CARRE dont l'activité est la détention de titres de sociétés d'expertise comptable située 20 Rue Jean Cocteau , sainte Clotlde dont le numéro SIRET est le 452 617 012, du RCS de Saint DENIS

Monsieur Albert BOURGOIS souhaite apporter 50 actions qu'il détient dans la SAS AUDIT ANALYSES ASSOCIES CARRE, ces actions représentent 50% du capital de cette dernière.

- contrôler la réalité des actifs apportés et transmis à la société,
- analyser les valeurs individuelles proposées dans le traité d'apports,
- vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports,
- approcher la valeur des apports considérés dans leur ensemble.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 500.000 Euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital nouvellement constitué.

Aucun avantage particulier n'est prévu pour cet apport.

Fait à LYON, le 30 Juin 2026

GILLES GOURMAND
Commissaire aux Comptes

Gilles GOURMAND
Expert-Comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre de Lyon
Commissaire aux Comptes
Inscrit auprès de la Cour d'Appel de Lyon
16, cours Herbouville 69004 LYON
Tél. 04 72 73 05 76
RCS Lyon 451 415 970 00024

But de l'opération

La société ABO CONSEIL , qui détiendra des participations, permettra à Monsieur BOURGOIS de rationaliser ses activités sous une structure juridique plus adaptée.

Base de l'opération

Pour établir les conditions de la valorisation des apports, il a été décidé de retenir pour base la valorisation de la société en fonction des règles légitimement appliquées dans la profession. Cette valorisation a été réalisée par Messieurs CHARLANES et BOURGOIS experts-comptables.

La participation de Albert BOURGOIS a été évaluée à 500.000€.

Propriété, jouissance et conditions

La SARL ABO CONSEIL sera propriétaire et entrera en possession des titres apportés à compter de l'approbation par l'ensemble de ses associés.

1.2. Nature, évaluation et rémunération des apports

Il est apporté à titre principal par Monsieur Albert BOURGOIS :

- tous les droits liés à 50 actions de la SAS AUDIT ANALYSES ASSOCIES CARRE d'une valeur nominale unitaire de 10 Euros numérotées de 51 à 100.
- Le total de l'apport de Monsieur Albert BOURGOIS s'élève à 500.000 Euros.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

Nous avons effectué les diligences nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :